

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CERCLE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Elvengère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 57 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 hente 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 35 — —	Direct-Mixte.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 03 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Une feuille de New-York, le *New-York Times* dit que si l'Angleterre, la France et la Russie of-  
fraient leur médiation sur la base que les Etats  
du Sud fassent retour à l'Union, le gouvernement  
du président Lincoln consentirait à des conditions  
compatibles avec l'honneur national et la protec-  
tion des droits des Etats du Sud. Mais une média-  
tion offerte sur la base de l'indépendance de la  
confédération du Sud serait considérée comme un  
acte d'hostilité ouverte. — Havas.

Nous empruntons aux pièces officielles sur l'aff-  
aire d'Aspromonte, les rapports de Pallavicini,  
que nous faisons suivre d'une lettre de Garibaldi :

## Rapport sur le fait d'armes du 29 août.

Reggio, 1<sup>er</sup> septembre 1862.

En conformité des instructions que j'ai re-  
çues de V. Exc., le 28 août, je partis de Reggio,  
à une heure après-midi, avec une colonne com-  
posée de cinq bataillons de ligne et de deux ba-  
taillons de bersagliers, 6<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup>, me dirigeant  
par la route qui du côté de la mer conduit à Gal-  
lico; je m'avançai par le lit du fleuve de ce nom  
à deux milles de distance du petit village de Pa-  
daroni où, surpris par le crépuscule, je campai  
durant cette nuit.

Le matin du 29, je partis de bonne heure dans  
la direction de San-Stefano, où j'arrivai à huit  
heures et demie. Là, j'appris par les informations  
les plus exactes que Garibaldi avait campé la  
dernière nuit avec les siens sur le plateau d'As-  
promonte; j'ordonnai de poursuivre la marche  
jusqu'à une petite distance de ce plateau, et avant  
de m'avancer plus loin je fis reposer quelques  
instants les troupes, fatiguées par une longue  
marche dans des sentiers difficiles.

Peu de temps après j'appris que 7 heures au-  
paravant Garibaldi était encore campé sur le pla-  
teau d'Aspromonte et je reconnus que je pouvais  
arriver jusqu'à son camp par deux sentiers diffé-  
rents. Je divisai la troupe en deux colonnes com-

mandées, celle de droite par le lieutenant-colonel  
chevalier Parrocchia avec laquelle je me mis moi-  
même en mouvement, et celle de gauche par le  
colonel du 4<sup>e</sup> régiment, chevalier Heberart.

Les deux colonnes débouchèrent simultanément  
en vue du camp des garibaldiens, que  
ceux-ci venaient d'abandonner pour prendre po-  
sition sur la crête d'une colline escarpée au le-  
vant du plateau d'Aspromonte. J'expédiai alors au  
commandant de la colonne de gauche l'ordre  
d'attaquer de front les garibaldiens; en même  
temps je fis retourner en arrière la colonne de  
droite et je la poussai à attaquer par un mouve-  
ment rapide le flanc gauche et les derrières des  
rebelles, pour leur couper toute retraite; pen-  
dant ce temps je faisais occuper par un bataillon  
le débouché de la vallée par laquelle ils pouvaient  
regagner le plateau.

La colonne de gauche, ayant à sa tête le 6<sup>e</sup>  
bataillon de bersagliers, après un feu vif, prit la  
position à la baïonnette aux cris de : Vive le roi !  
vive l'Italie ! pendant que les rebelles étaient at-  
taqués à gauche par les nôtres.

Le général Garibaldi et son fils Menotti ayant  
été blessés, et les révoltés entourés de tous les  
côtés, toute résistance fut rendue inutile, les ga-  
ribaldiens alors donnèrent le signal de cesser le  
feu et demandèrent à capituler.

J'éprouve du plaisir à vous notifier que tous les  
officiers se sont distingués par leur zèle et leur  
courage, et que tous les soldats indistinctement  
des diverses provinces de l'Italie ont donné des  
preuves de valeur et de discipline.

Je ne puis pas vous dissimuler que pendant la  
première attaque les adversaires nous opposèrent  
une résistance énergique, et je n'ai pu que déplo-  
rer que tant de courage fût déployé contre le pou-  
voir légitimement constitué et contre l'intérêt de  
la patrie.

## Rapport particulier.

Après avoir exposé à Votre Excellence la partie  
militaire de la journée du 29 août, j'arrive main-  
tenant aux circonstances et menus détails qui  
peuvent avoir quelque rapport à la politique.

Avant tout, je ne puis taire qu'à peine les ré-  
voltés eurent-ils fait signe qu'ils cessaient le feu,

j'envoyai mon chef d'état-major signifier, au nom  
du roi, la chose au général Garibaldi. Celui-ci,  
irrité, répondit qu'il ne se rendrait jamais, et il  
mit la main sur son revolver; mais retenu par  
ceux des siens qui l'entouraient, il ordonna que  
mon émissaire fût désarmé et retenu prisonnier;  
le même traitement fut infligé à M. Giolitti, major  
du 6<sup>e</sup> bataillon de bersagliers, lequel se rendit  
auprès du général blessé, pour conférer avec lui  
sur l'invitation des garibaldiens eux-mêmes.

Cependant, grâce à l'intervention des personnes  
qui entouraient Garibaldi, et spécialement de  
MM. Nullo et Corte, on rendit les épées à mes  
deux officiers et on les laissa libres avant que je  
fusse venu parlementer avec le général.

Invité par Garibaldi à venir conférer avec lui,  
je m'y rendis; à peine arrivé, MM. Corte, Gustalla  
et Nullo, au nom de Garibaldi, me demandèrent  
de proposer des conditions. Je répondis que mes  
instructions se bornaient à ceci : attaquer, bat-  
tre Garibaldi et le faire prisonnier. Je n'avais  
pas d'autres conditions à faire. Prié par MM.  
Nullo et Corte de cacher la rencontre qui venait  
d'avoir lieu pour ne pas laisser voir à l'Europe  
le scandale d'une guerre civile, je leur déclarai  
que cela était impossible, parce qu'il y avait trop  
de témoins du fait et que les blessés en étaient  
une preuve évidente.

M'étant ensuite rendu auprès de Garibaldi  
blessé, celui-ci ne montra de ressentiment contre  
personne, il évita même toujours de parler  
de choses qui pouvaient avoir rapport à la politi-  
que, il ne manifesta ni haine, ni opposition contre  
le gouvernement. Il consentit facilement aux  
conditions que je proposai, et il demanda s'il  
pouvait s'embarquer sur un navire anglais pour  
s'expatrier.

Je répondis que je demanderais et attendrais  
des instructions à ce sujet. Interrogé sur ce qu'on  
ferait des prisonniers, je répondis que je n'étais  
pas le confident des intentions du gouvernement,  
mais que mon opinion personnelle était que le  
gouvernement, après les avoir fait conduire à  
Messine, les ferait mettre, sans doute, en liberté  
vingt-quatre heures après pour s'en débarrasser.

On convint de la reddition sans condition.

## FAMILIÉRON.

## EDMÉE

(Suite.)

Valentin avait déclaré à M<sup>e</sup> Noireau que son intention  
était de solliciter en personne la place dont il avait be-  
soin; mais ce n'était là qu'une raison probable dont l'ex-  
péditionnaire avait cru devoir colorer son départ. La  
vérité était que, depuis que le notaire lui avait fait sa-  
voir qu'il pouvait désormais se passer de lui, la fierté de  
ce jeune homme avait eu cruellement à souffrir de la  
position qui lui était faite : le pain gagné ainsi lui déchirait  
la bouche et remplissait son cœur d'amertume.

Une place? Il désespérait d'en trouver une. Son inten-  
tion était de retourner chez son père, et de le prier de  
lui apprendre son état.

Puis, jetant un regard attristé sur ses mains, blanches  
et fines comme celles d'une femme :

— Je ne pourrai jamais faire des sabots avec ces  
mains-là, pensa-t-il... Et il reprit : S'il n'y avait encore  
que les mains, le travail se chargerait de les faire;  
mais la hache qui dégrossit, mais la tarière qui creuse,  
mais la doloire qui paracheve, ne se contentent pas de  
mains calleuses; elles exigent encore une santé de fer et  
je n'ai à leur offrir qu'une santé de taffetas. Après tout,

périr d'une façon ou d'une autre, mourir de fatigue ou  
d'inanition, la différence est légère.

Il songea alors au chemin qu'il suivrait pour retourner  
au pays; deux voies s'offraient à son esprit et à sa bourse :  
le chemin de fer et la route de terre. En prenant le rail-  
way, il avait l'avantage de traverser l'ancien royaume  
d'Yvetot; en suivant la route de terre, il passait par  
Dieppe.

Le souvenir du bon roi chanté par Béranger était tout  
puissant sur notre jeune poète; mais le renom européen  
des Bains de Dieppe ne l'était pas moins. D'un côté, le  
passé, la mort avec sa poussière glorieuse; de l'autre,  
le présent, la vie avec ses enchantements...

Il se décida pour la route de terre.

## V. — LA ROUTE DE TERRE.

Le héros, avons-nous dit, s'était décidé en faveur de  
la route de terre, qui pourrait aussi s'appeler la route  
de mer, car elle suit tout le littoral.

Par un heureux hasard, notre jeune voyageur arriva à  
Dieppe le dimanche 23 juillet, jour de grande fête pour  
la cité d'Ange, de Duquesne et de Salomon de Caus...

Un de nos écrivains les plus distingués, M. de Lyden,  
annonçant cette fête dans le journal la *Normandie*, dont  
il était alors le rédacteur en chef, s'exprimait ainsi :

« Dieppe-la-Coquette, avec ses maisons à balcons et à  
volets verts, avec ses bassins, sa jetée, sa plage, ses hori-  
zons sans fin, — Dieppe-la-Mignonne, avec sa tour de

dentelles pétrifiées, ses hôtels à terrasses fleuries, ses  
pêcheurs au teint bruni, ses visiteurs de tous les pays,  
se prépare à une grande fête; elle apprête ses plus frais  
atours, essaie ses plus gais sourires, jette au vent ses  
plus joyeuses chansons. Il s'agit, pour la jolie cité, de  
donner l'hospitalité à toute la fashion artistique, litté-  
raire et mondaine de Paris et de partout. Londres a déjà  
envoyé ses maréchaux-des-logis.

« Il s'agit d'inaugurer le nouvel établissement de  
bains... Ce nouveau Palais de cristal, par sa position sur  
l'extrême limite de la grève, sur la crête du galet, res-  
semble à un palais de la mer... Qui sait si, la nuit,  
lorsque tout dort, les sirènes et les ondines de l'Océan  
ne viennent pas former, dans ses galeries dorées, des  
dances mystérieuses, auxquelles viennent mettre fin les  
premiers rayons de l'aube... »

Cette fête! eut lieu, ainsi qu'elle avait été annoncée,  
le dimanche 23 juillet, et se prolongea le lendemain.

La presse et la littérature françaises y étaient repré-  
sentées par MM. Jules Janin, Théophile Gautier, Arsène  
Houssaye, John Lemoine, Paul de Saint-Victor, Auguste  
Luchet, Léon Gatayes, Alfred des Essarts, Louis Enault,  
Max Valrey, Germond de Lavigne, Paul d'Ivoi, Charles  
Coligny, Georges Marcy, Edmond About.

La presse anglaise, la presse belge et la presse améri-  
caine y comptaient aussi des représentants.

(La suite au prochain numéro.)

Le général fut transporté, entouré de son état-major et d'un grand nombre des siens, dans une ferme appelée la Marchesina, où il passa la nuit, escorté par le 25<sup>e</sup> bataillon de bersagliers.

Le lendemain matin, il fut conduit à Scilla, où je l'avais précédé et où je lui communiquai l'ordre du gouvernement de le faire embarquer sur le *Duc-de-Gènes*. Il me fit presque un reproche de ne pas avoir maintenu la promesse de le laisser embarquer sur un navire anglais et me rappela celle que, dans les vingt-quatre heures, ses compagnons devaient être libres.

J'ai dû répliquer alors avec une certaine aigreur que je n'avais fait aucune promesse au nom du gouvernement; que quant à son embarquement j'avais dit que je consulterais le ministre dont je lui communiquais à ce moment même la réponse; que, quant à l'avenir des prisonniers, j'avais seulement émis mon opinion particulière, laquelle n'engageait en rien le gouvernement qui, d'ailleurs, ne m'avait donné aucune instruction à ce sujet. Alors Garibaldi ajouta qu'au besoin je témoignerais avoir exprimé cette espérance; ce à quoi je ne me refusai pas, puisqu'il s'agissait d'une opinion tout à fait personnelle à moi.

Du reste, comme je l'ai dit plus haut, le général Garibaldi est resté toujours silencieux et ne fit qu'adresser ces paroles au peuple de Scilla qui se tenait sur son passage: « Ne reconnaissez-vous plus votre général? » Aucun cri ne vint faire écho à cette demande.

Le général Garibaldi insista auprès de moi pour que je recommandasse particulièrement au gouvernement le sort des déserteurs de l'armée. Je promis de le faire, mais j'ajoutai que j'espérais peu, connaissant la sévérité des instructions sur ce sujet.

Quant aux documents que Votre Excellence me demande, je ne puis lui envoyer que les deux ici joints, n'en ayant pas trouvé de plus grande importance. Peut-être pourra-t-on en trouver d'autres plus sérieux dans les mains des officiers d'état-major du général Garibaldi que je n'ai pas fait fouiller. D'autres papiers, selon des informations que j'ai eues, ont été déchirés sur le lieu même pendant qu'on traitait de la reddition.

On n'a trouvé aucun argent, malgré toutes les recherches que j'ai fait faire; seulement ils étaient individuellement bien pourvus; j'ai su depuis que, dans la chaumière où le général a passé la nuit, il a été fait, pendant la nuit, une copieuse distribution d'argent à tous ceux qui l'accompagnaient, au nombre d'environ cent cinquante.

Quelques-uns de ces hommes interrogés sur les motifs qui les avaient fait rester avec Garibaldi après la proclamation du roi répondirent qu'ils ne connaissaient pas cette proclamation qu'on leur avait cachée; d'autres ont affirmé qu'ils croyaient que tout était convenu avec le gouvernement; quelques-uns ont dit que Garibaldi les avait trompés et que, depuis deux jours, ils s'étaient aperçus de la tromperie.

On a pris trois drapeaux aux garibaldiens, tous trois sans l'écu de Savoie et sans la cravate bleue. Au milieu de l'un d'eux était écrit: *Italie et Victor-Emmanuel!*

MM. Nicotera, Missori, Miceli, ont quitté Garibaldi le 28, peut-être pour préparer un mouvement dans la province; j'ai su hier que Nicotera et Miceli étaient à Bagnara; j'ai ordonné leur arrestation, mais on ne les a pas encore trouvés.

J'ai fait remettre les armes prises à Reggio au commandant d'artillerie du pays en attendant des ordres sur ce point.

Le major général, PALLAVICINI.

A ces rapports, il faut ajouter la lettre suivante de Garibaldi lui-même:

« A bord du *Duc-de-Gènes*, 1<sup>er</sup> septembre.

« Ils avaient soif de sang, — et moi, je voulais l'épargner! — non le pauvre soldat qui obéit, mais les hommes de la coterie qui ne peuvent pardonner à la révolution d'être la révolution (ce qui trouble leurs digestions conservatrices) et d'avoir contribué, elle aussi, à reconstituer notre famille italienne.

« Oui, — ils avaient soif de sang, — et je m'en aperçus avec douleur, et je m'appliquai en conséquence à donner tous mes soins pour que celui de nos assaillants ne fût pas versé.

« Je parcourais le front de notre ligne, en criant qu'on ne fit pas feu, et du centre à la gauche, où ma voix et celle de mes aides-de-camp pouvaient être entendues, il ne partit pas un seul coup. Il n'en fut pas ainsi du côté de l'attaque. Arrivés à deux cents mètres, ils commencèrent une fusillade d'enfer, et le parti de bersagliers qui se trouvaient en face de moi, dirigeant contre moi leurs coups, me frappèrent de deux balles: une à la cuisse gauche, non gravement, l'autre à la

malleole du pied droit, en me faisant une blessure grave.

« Comme tout cela arrivait au début du conflit, — et que j'avais été transporté à la lisière du bois après avoir été blessé, — je ne pus plus rien voir, une foule épaisse s'étant formée autour de moi pendant qu'on me pansait. J'ai cependant la conscience de pouvoir assurer que jusqu'à la fin de la ligne qui était à ma portée et à celle de mes aides-de-camp, il ne partit pas un seul coup de fusil. Comme on ne faisait pas feu de notre côté, il fut facile aux troupes de s'approcher et de se mêler aux nôtres; et comme on me dit qu'elles prétendaient nous désarmer, je répondis qu'on les désarmât elles-mêmes. Cependant, les intentions de mes compagnons étaient si peu hostiles, que je ne parvins à faire désarmer dans la foule que quelques officiers et soldats réguliers.

« Il n'en allait pas ainsi à notre droite. Les *picciotti*, attaqués par la troupe régulière, répondirent en faisant feu sur toute la ligne, et, quoique les clairons sonnassent la cessation du feu, là il y eut une fusillade, qui ne dura pourtant pas plus d'un quart d'heure.

« Mes blessures furent cause qu'on se déconcerta un peu sur notre ligne. Nos soldats, ne me voyant pas, commencèrent à se retirer dans le bois, de manière que, peu à peu, la foule qui m'entourait se dissipa, et que les plus fidèles restèrent seuls.

« A ce moment, j'appris que mon état-major et le colonel Pallavicini, qui commandait la troupe régulière, traitaient aux conditions suivantes:

« 1<sup>o</sup> Que j'étais libre avec mon état-major de me retirer où il me plaisait (je répondis: à bord d'un navire anglais);

« 2<sup>o</sup> Que, une fois arrivé au bord de la mer, le reste de mes compagnons avait été mis en liberté.

« Le colonel Pallavicini s'est conduit en chef valeureux et intelligent dans tous ses mouvements militaires, — et il n'a manqué ni d'égards ni de courtoisie envers moi, — et envers mon monde. Il manifesta sa douleur de devoir verser le sang italien; mais il avait reçu des ordres péremptoirs, et il dut obéir. Mes dispositions avaient été purement défensives, et j'avais espéré pouvoir éviter un conflit, eu égard à la très-forte position que j'occupais, et dans l'espoir que les troupes régulières avaient des ordres moins sanguinaires. Si je n'avais pas été blessé dès le principe, et si mon monde, en toute circonstance, n'avait pas reçu l'ordre d'éviter n'importe quelle collision avec les troupes régulières, la lutte entre hommes de la même famille aurait pu devenir terrible.

« Cependant, mieux vaut ainsi! — Quel que soit le résultat de mes blessures, quel que soit le sort que me prépare le gouvernement, j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir, et le sacrifice de ma vie est bien peu de chose si elle a pu contribuer à sauver celle de bon nombre de nos concitoyens.

« Dans l'entreprise risquée où moi et mes compagnons nous nous étions jetés tête baissée, je n'espérais rien de bon du gouvernement de Rattazzi. Mais pourquoi ne devais-je pas espérer moins de rigueur de la part du roi, n'ayant altéré en rien l'ancien programme, et décidé à ne l'altérer à aucun prix? Ce qui m'afflige le plus, c'est cette fatale défiance, qui ne contribue pas peu à laisser inachevée l'unité nationale.

« Quoi qu'il en soit, cette fois encore, je me présente à l'Italie le front haut, sûr d'avoir fait mon devoir. Cette fois encore, ma vie indifférente, et celle plus précieuse de tant de généreux jeunes gens, a été offerte en holocauste à la plus sainte des causes, pure de tout intérêt individuel.

» G. GARIBALDI. »

Une dépêche particulière de Gènes annonce que l'état de Garibaldi s'est un peu amélioré. La suppuration de ses blessures suit un cours régulier, et l'on espère que l'amputation de la jambe pourra être épargnée au blessé d'Aspromonte.

D'après la même dépêche on croyait généralement, à Gènes, que Garibaldi serait amnistié. Le même pressentiment est dans presque tous les esprits à Turin. (Pays.)

Le général Cugia, qui a été mis en disponibilité, va, dit-on, être définitivement mis à la retraite. Pour combattre cette décision, il va à ce qu'on assure publier un mémoire, dans lequel il prétend que les instructions verbales qui lui avaient été données lui prescrivaient une grande tolérance à l'égard des Garibaldiens. — Havas.

On annonce de Raguse, le 10 septembre, que le traité de paix entre la Porte et le Monténégro se compose de quatorze articles. Trois sont déjà connus, les autres sont dignes d'attention. Une route commerciale sera ouverte jusqu'à Cattigne. La démarcation des frontières arrêtée en

1859 est approuvée. Grahovo est cédé aux Monténégrins.

Les déserteurs seront échangés. Des rapports commerciaux seront établis entre la principauté et les provinces limitrophes de la Turquie. Le Monténégro reconnaît la suzeraineté de la Porte. — Havas.

Les journaux de Constantinople rapportent diversement les causes des massacres qui ont eu lieu dans le village de Ketmani, près de Marach, le 14 août.

Le *Journal de Constantinople* accuse les chrétiens d'avoir pris l'initiative de l'attaque contre le village musulman. Le *Bechen* dit qu'Aziz pacha a châtié sévèrement les agresseurs.

Le *Courrier d'Orient* publie une lettre accusant Aziz d'avoir désarmé les Arméniens, d'avoir massacré 200 hommes, femmes ou enfants, et d'avoir livré le village et le monastère voisin au pillage et à l'incendie. Il demande la mise en jugement d'Aziz. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la *France*:

« On se préoccupe beaucoup depuis quelques jours de la dissolution possible du Corps Législatif. Si l'on s'en rapporte à certaines rumeurs, dont nous ne garantissons pas cependant l'exactitude, tout se préparerait pour la convocation des collèges électoraux à la fin d'octobre. »

— D'après la *Patrie*, le prince Napoléon partira le 15 de ce mois pour la Corse; de là, Son Altesse Impériale doit se rendre en Egypte. Ce dernier voyage a été concerté et définitivement arrêté entre le prince et Saïd-Pacha lors du séjour du vice-roi à Paris.

— Une dépêche privée annonce que le *Prince-Jérôme*, parti le 28 août, avec des troupes destinées au corps expéditionnaire du Mexique, a été incendié en rade de Gibraltar. Les troupes ont été débarquées et mises à la disposition du commandant pour aider à éteindre l'incendie. Les équipages des navires anglais qui se trouvaient en rade, ainsi que la garnison de la place, ont également prêté leur concours, en travaillant aux pompes. Malgré tous ces efforts, le feu a fait de terribles ravages et l'on n'a pu s'en rendre maître.

Le *Fleurus*, parti de Toulon le 26 août, ayant aussi à bord des soldats destinés aux Mexique, a été abordé en mer par un autre navire français. Les avaries occasionnées par cet abordage nécessitent la rentrée du *Fleurus*, qui a rallié Gibraltar. Des ordres ont été immédiatement donnés à Toulon et à Brest pour remplacer ces deux navires. Le *Wagram* partira bientôt de Toulon pour prendre les passagers du *Prince-Jérôme*. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez inséré dans votre numéro de mardi dernier une lettre qui, sans trop de générosité, semble déverser sur MM. les membres de la commission des courses un blâme aussi regrettable qu'immérité, et que, par cela même, il importe de faire disparaître.

Pour atteindre plus sûrement le but que, dans un intérêt facile à comprendre, je me suis proposé, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous adresser, pour le reproduire dans l'un de vos plus prochains numéros, un compte-rendu de nos courses, extrait du *Moniteur de l'éleveur*, du 30 août dernier, compte-rendu qui, outre qu'il se distingue par une pureté, une netteté de style assez remarquables, a encore cet immense avantage d'être aussi exact qu'impartial, ce qui, je n'en doute pas, vaudra à son auteur l'approbation de tous, et vainqueurs et vaincus, au talent desquels il sait, avec un tact infini, une rare bienveillance rendre la justice qu'il mérite.

Pour ne pas affaiblir cet article et lui laisser tout le charme tout l'entrain qu'il comporte, je copie donc textuellement:

#### COURSES DE SAUMUR

Première journée. — Dimanche 17 août.

« Le temps, aussi mauvais que possible, avait détrempé le terrain et la pluie torrentielle qui est survenue au moment où les courses allaient commencer, faisait craindre que les steeple-chases qui composaient les principales luttes de la journée, ne pussent avoir lieu tant la piste était glissante.

A deux heures, le prix de circonscription a été couru par *Perle-Fine*. Il est à regretter que cette fille de *Caravan* n'ait pas eu de concurrents pour prouver une fois de plus la valeur de son origine si justement appréciée depuis plus de quinze ans.

Immédiatement après cette première course, ont eu lieu trois steeple-chases courus par les élèves de l'École de cavalerie.

Quatorze lieutenants et sous-lieutenants, montant des chevaux de carrière, sont partis en ligne avec une énergie remarquable par toute l'assistance. Ils ont franchi avec ensemble un talus de 1 m. de hauteur, une haie de 1 m. 20, une douve de 4 m. et une dernière haie de 1 m. 20 avec une vigueur digne d'éloges; aussitôt après, une lutte en course plate s'est établie, et M. Arnous-Rivière, lieutenant au 11<sup>e</sup> de chasseurs, montant *Déesse*, jument normande, est arrivé premier de quelques longueurs, gagnant l'un des prix offerts par S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre.

Avec non moins de vigueur, ce même steeple-chase a été couru ensuite par huit officiers, montant leurs chevaux d'armes; dans cette lutte un cheval s'est abattu dans la douve, où il s'est tué sans que l'on ait eu à regretter aucun accident à son cavalier. M. Trémolet, lieutenant d'artillerie, montant un cheval normand, est arrivé premier.

Les courses de l'École de cavalerie ont été terminées, pour cette journée, par un steeple-chase couru par les maîtres et sous-maîtres du manège.

Tout ce que les principes équestres raisonnés peuvent avoir de valeur dans la carrière d'un cavalier militaire a été reproduit sur l'hippodrome par cette classe de sujets intéressants, véritable pépinière d'écuycers distingués; ils ont prouvé, une fois de plus, que les saines doctrines du manège et de l'équitation de la haute école, loin d'être un obstacle à la hardiesse, sont au contraire leurs auxiliaires les plus indispensables, car sans le savoir et sans le calcul, la hardiesse n'est plus que l'aveugle témérité. Groupés pendant tout le temps du parcours, chacun a su à point dépasser son voisin ou se laisser dépasser par lui, et ce n'est qu'à quelques mètres du but que l'adjudant Serre, demandant, comme il sait demander, un suprême effort à sa monture, est arrivé premier, montant *Légère*, jument normande.

En résumé, l'École de cavalerie a produit dans cette journée vingt-sept élèves qui, ensemble ont franchi cent huit obstacles sans qu'un seul cheval se soit dérobé et sans autre chute que celle de l'officier dont le cheval s'est tué.

M. le général Crespin, commandant l'École de cavalerie, a plusieurs fois témoigné sa satisfaction, mais il a voulu laisser à M. le général comte de Rochefort, ancien chef de l'École, qui a quitté momentanément ses occupations d'inspection pour assister aux courses, tout le plaisir d'offrir aux vainqueurs les récompenses qu'ils avaient si bien méritées, et dont il a su augmenter le prix par les plus gracieuses et les plus bienveillantes félicitations.

Les conditions trop sévères du programme pour le steeple-chase militaire, ont éloigné beaucoup de coureurs, tels que messieurs les sous-écuyers de l'École de cavalerie qui auraient brillamment figuré dans cette lutte où deux cavaliers seulement, M. de Lignières et M. de Waru, ont paru. *Olya* et *Charlatan II*, se sont dérobés plusieurs fois. *Charlatan* s'est refusé obstinément à passer la douve et a ainsi laissé *Olya* terminer à son aise le reste du parcours sous son gracieux cavalier, M. de Lignières. Les prix de ce steeple-chase consistaient en un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr., et 800 fr. en espèces offerts par l'administration des Haras.

Enfin la journée s'est terminée par le steeple-chase (gentlemen-riders) de 4,500 m. à parcourir avec vingt obstacles à sauter, savoir: un talus de 1 m. 20 avec fossé derrière, une haie de 1 m. 50 en fagots maintenus par une barre fixée à 60 c. de hauteur, une douve de 5 m. à pan coupé, une seconde haie comme la première, un talus de 1 m. 20, un mur de même hauteur, une seconde douve semblable à la première et deux barrières en planches de 1 m. de hauteur. Le prix consistait en une somme de 2,000 fr., offerte par la Société des courses. Trois cavaliers seulement sont entrés en lice, ce sont MM. de Lignières, montant *Surprise*; de Saint-Sauveur, sur *Pacha*, et M. le lieutenant sous-écuyer Chaverondier, montant pour la première fois en steeple-chase, un cheval qu'il ne connaissait pas: *Discuté*.

Au premier obstacle, les trois chevaux se sont dérobés; représentés au talus, *Surprise* et *Discuté* se sont abattus de l'autre côté. *Pacha*, ayant passé, a pris de l'avance et a été presque immédiatement rejoint par *Surprise*; mais après avoir passé le second obstacle, l'un et l'autre se sont arrêtés à la douve qu'ils ont refusé de franchir. Là, M. de Lignières souffrant de sa chute a mis pied à terre. Arrivé à la haie, *Discuté* s'est dérobé de nouveau; mais ramené avec vigueur, il a passé, est arrivé

à la douve qu'il a sauté d'une manière remarquable et est, dès lors, resté maître du terrain qu'il a parcouru, non sans chercher à se soustraire aux obstacles, mais maintenu qu'il était par le puissant cavalier, *Discuté* s'est résigné à l'obéissance la plus complète. M. Chaverondier est arrivé au but aux acclamations générales si bien acquises. L'accident de M. de Lignières, qui s'est cassé la clavicule, a attristé tout le monde, car l'aménité de son caractère bien connu à Saumur où il a été élève et maître, et son talent équestre, lui ont acquis les sympathies générales.

#### Deuxième journée.

Je me dispenserai à regret de reproduire cette partie du compte-rendu, pour ménager vos colonnes déjà trop étroites.

#### Troisième journée.

« Un soleil radieux était venu remplacer les gros nuages, le vent et la pluie presque incessants du premier jour, aussi l'hippodrome se garnit-il rapidement. Toute l'édilité du pays s'y était donné rendez-vous; de nombreuses dames en toilettes aussi fraîches qu'élégantes remplissaient la quantité considérable de voitures qui formaient la haie en avant des cordes.

Décidément les courses plates sont sans aucune importance à Saumur, et mieux vaudrait que les prix de Circonscription et du Conseil général fussent convertis en prix de steeple-chase, exercice qui a pris de telles proportions sur l'hippodrome que l'autre genre de lutte n'y figure plus que pour mémoire et sans exciter le moindre intérêt.

Après le prix du Conseil général couru comme le premier jour par *Perle-Fine* seule, a commencé la série des six steeple-chases qui composaient l'ensemble du programme. Les prix consistaient en objets d'art pour les officiers et sous-officiers de l'École; en une somme de 1,000 fr., offerte par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et une somme de 2,000 fr. offerte par l'administration des Haras. Les trois premiers, courus par l'École de cavalerie, formant un ensemble de vingt-cinq chevaux qui ont sauté ensemble cent obstacles, ont été courus comme ceux du premier jour, avec ordre, vitesse et vigueur extrême, sans le moindre incident.

Onze sous-officiers de toutes armes, en tenue de route, sur leurs chevaux chargés, sont partis au signal de leur instructeur, et sont arrivés au but presque en peloton. M. le maréchal-des-logis de Gourgues, du 3<sup>e</sup> de hussards, a pris la tête après avoir sauté tous les obstacles et l'a conservée jusqu'à la fin.

Le deuxième steeple-chase a été couru par MM. les sous-officiers titulaires de l'École de cavalerie, qui ont déployé une énergie remarquable. M. le maréchal-des-logis Malapert, montant *Douce-Fille*, de *Caravan*, est arrivé premier, suivi de près par le maréchal-des-logis-chef Pappillon.

Enfin, l'un des prix offerts par Son Excellence M. le maréchal ministre de la guerre, a été couru par trois sous-écuyers et un sous-lieutenant d'instruction. Dans cette course, où il a été déployé autant de savoir que d'énergie, la jument de M. le lieutenant sous-écuyer Piéru est tombée boiteuse après le passage de la douve, où, enlevée par son puissant cavalier, elle a converti près de neuf mètres. Malgré cet accident, *Flower* est arrivée seconde, battue par *Blonde*, que montait M. le lieutenant sous-écuyer Hautb, son propriétaire.

Dans le premier steeple-chase (gentlemen-riders) deux chevaux seulement sont partis, ce sont *Etincelle* et *Surprise*.

*Surprise*, énergiquement montée par M. de Saint-Sauveur, a pris immédiatement la tête, qu'elle a conservée jusqu'après avoir sauté le cinquième obstacle; mais arrivée à la douve, où l'avant-veille elle avait refusé de passer, *Surprise* s'est arrêtée malgré toute l'énergie de son cavalier, qui n'a pu continuer sa course qu'en faisant descendre sa jument dans la douve; aussitôt après, ce vigoureux cavalier a repris sa marche rapide et est arrivé au but à quelques mètres de M. de Saint-Germain, gracieux et savant gentleman, qui a gagné après avoir remarquablement bien franchi les obstacles.

Cinq chevaux étaient engagés pour le steeple-chase (gentlemen-riders) de 2,000 fr., qui eût été couru par *Pacha* seul, si M. le vicomte de Masson n'avait trouvé parmi les officiers l'un de ces cavaliers hors ligne que les difficultés n'arrêtent jamais, et qui, sans avoir vu le cheval, n'a point hésité à accepter l'offre qui lui était faite de courir *Pollux*, cheval de demi-sang, contre *Pacha*, de pur sang, déjà célèbre par ses nombreux succès.

M. le sous-lieutenant sous-écuyer Chaverondier qui, l'avant-veille, courait pour la première fois

en steeple-chase un cheval qu'il avait reçu quelques heures avant la course, accepte séance tenante de courir le 19 un cheval qu'il n'avait jamais vu. Cet intrépide cavalier, venu en tenue militaire sur l'hippodrome, où il ne savait pas qu'un nouveau succès l'attendait, a quitté son uniforme, pris une tenue de coureur empruntée sur le terrain, et a monté *Pollux* qui lui était destiné.

Les deux coureurs sont partis, et M. de Saint-Sauveur, prenant la tête avec *Pacha*, a mené la course à un train tel que, dès le premier tour, son succès ne semblait douteux pour personne; mais l'on avait compté sans la douve, obstacle fatal à l'écurie Boutton et de Lignières, et qui, pourtant, a été franchie par les cinquante-deux chevaux de l'École de cavalerie sans qu'un seul se soit dérobé.

Arrivé à cet endroit, *Pacha* voulut se dérober, mais lancé trop rapidement, il descendit dans la douve où dans la secousse, M. de Saint-Sauveur, un peu déplacé, a cassé une étrivière, et son cheval, au lieu de sortir de l'autre côté, est revenu en deça, d'où il a été impossible de le faire partir.

Soit l'exemple, soit le sérieux de l'obstacle, *Pollux*, arrivant à son tour, refuse deux fois de passer outre; mais M. Chaverondier, peu habitué à céder, précipite son cheval au fond de la douve et ressort de l'autre côté.

Devenu maître du terrain, il achève le parcours après avoir sauté brillamment tous les obstacles, et il arrive au but sous un tonnerre d'applaudissements.

M. Chaverondier, déjà savant écuyer, vient de marquer sa place parmi les célèbres gentlemen-riders et de prouver que si l'armée ne fournit pas sur tous les hippodromes de nombreux et redoutables concurrents aux coureurs en renom, il ne lui manque que des chevaux et non des cavaliers capables.

En résumé, les fêtes de Saumur ont été on ne peut plus brillantes, et on peut dire que l'École de cavalerie qui, à peu de chose près, en a fait tous les frais, s'est montrée une fois de plus à la hauteur de sa réputation, bien cimentée par ces derniers résultats.

Actuellement, monsieur le Rédacteur, en présence de ce fait incontestable et incontesté que de jeunes et bouillants cavaliers, exempts, il est vrai, de cette froide spéculation, qui paralyse tout, mais emportés par cette ardeur, cette intrépidité qu'ils eussent déployés sur un champ de bataille, ont abordé et franchi tous les obstacles, sans même en excepter la douve fatale à l'écurie Boutton et de Lignières devant laquelle n'a reculé aucun des 52 chevaux appartenant à l'École, que conclure? sinon que ces obstacles étaient dans de parfaites conditions, qu'ils n'avaient point été établis de manière à faire manquer la course et qu'ils ne méritaient pas par cela même le blâme infligé à MM. les commissaires par l'un de leurs collègues.

Qu'il me soit permis, avant de terminer, au nom de la ville, au nom de l'École, dont je crois être le fidèle interprète dans cette circonstance, d'exprimer à MM. les commissaires les sentiments de vive et sincère reconnaissance auxquels ils ont droit pour le zèle, le dévouement et l'intelligence dont ils ont fait preuve depuis qu'ils sont à la tête de nos courses, en les invitant à persévérer dans la continuation de l'œuvre qu'ils ont si heureusement commencée et si habilement conduite jusqu'ici, afin de nous conserver une institution qu'à tous les points de vue il serait regrettable de voir disparaître.

Agréer, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

Samedi dernier, une dépêche télégraphique arrivée à Nantes, annonçait que le pont du Scroff était terminé; il ne restait plus que vingt centimètres de tablier à faire glisser pour atteindre l'autre rive. Aussi mardi, la nouvelle se répandait à Nantes, que toute la ligne étant achevée, de Savenay à Lorient, l'ouverture officielle aurait lieu le 22 de ce mois. En effet, cette date est définitive. On assure que la ville de Lorient s'est chargée des invitations. La Compagnie d'Orléans conduira seulement les invités.

Le programme des fêtes s'organise. Il y aura bal, le soir, à la préfecture maritime de Lorient.

A partir du 12 de ce mois sur toute la ligne de Saint-Nazaire à Nantes, les employés seront à leur poste, la nuit, pour attendre et surveiller le passage du convoi porteur des dépêches du Mexique, afin que leur arrivée à Paris et leur distribution ne subissent aucun retard.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

**DERNIÈRES NOUVELLES.**

Une dépêche télégraphique datée de la Spezzia, mardi matin et qui est parvenue à Londres, porte ce qui suit : Garibaldi est faible; il a beaucoup de fièvre, et l'inflammation est douloureuse. Les chirurgiens désirent le saigner. Pour lui conserver la jambe où même la vie il est indispensable qu'on lui envoie en toute hâte un des meilleurs chirurgiens anglais.

Londres, 12 septembre. — Le professeur Partridge, célèbre chirurgien anglais, est parti pour la Spezzia, afin d'offrir les secours de son art à Garibaldi. Une souscription ouverte en Angleterre couvre les frais de ce voyage.

Turin, 11 septembre. — Le bruit que le gouvernement italien va contracter un nouvel emprunt est dénué de tout fondement.

Les bruits d'amnistie prennent de la consistance. — Havas.

**VILLE DE PARIS.**

Construction du quartier neuf du Luxembourg en vertu des traités passés avec la ville de Paris et des décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

Par l'article 18 de ses statuts, la Société du quartier neuf du Luxembourg a été autorisée à

émettre un emprunt de 6,400,000 fr. représenté par 12,800 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune, remboursables annuellement à 625 fr. par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

L'émission de 3,200 obligations formant la 4<sup>e</sup> série a eu lieu l'année dernière et a été couverte entièrement.

Il est ouvert une souscription pour l'émission des 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> séries, formant le complément des 12,800 obligations hypothécaires.

**Conditions et avantages :**

1<sup>o</sup> Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième, et de mois en mois, à partir du premier versement qui a eu lieu en souscrivant.

2<sup>o</sup> Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôts, les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3<sup>o</sup> Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr., à partir du versement du premier cinquième.

4<sup>o</sup> Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5<sup>o</sup> Titres nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée est garanti par voie d'inscription hypothécaire, au profit des obligataires, prise sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (premier bureau, vol. 958, n<sup>o</sup> 154).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse.

On souscrit, dans l'arrondissement de Saumur, chez les banquiers, les notaires et les agents de change, et notamment :

A Saumur, chez MM. Louvel, Trouillard et C<sup>o</sup>; banquiers; veuve de Fos-Letheulle et fils, id.; veuve Lambert et fils, id.; M. L. Reveau, agent de change. (411)

**BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.**

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 65  
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 96 20.

**BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.**

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 69 40  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 20

P. CODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Samedi 20 septembre 1862, à midi, à la barre du tribunal de Saumur,

**VENTE**

PAR ADJUDICATION

**DE DEUX MAISONS**

Sises à Saumur,

L'une rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 29, mise à prix à 6,000 fr.

L'autre au Champ-de-Foire, mise à prix à 4,000 fr.

Saisies sur M. Pierre-Henri Chevreau, ferblantier, demeurant à Saumur, à la requête de M. Théophile Marais, négociant à Angers, ayant M<sup>e</sup> Chedeau pour avoué, par procès-verbal de Mauriceau, huissier à Saumur, du 28 mai 1862.

Pour extrait, à Saumur, le 30 août 1862.

CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE CAVELLIER.**

Les créanciers de la faillite du sieur Fulgence-Pierre Cavellier, corroyeur, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le mardi 25 septembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,

(437)

TH. BUSSON.

**VENTE DE MEUBLES**

Le vendredi, dix-neuf septembre 1862, à midi, dans une maison sise à Thouars, rue du Président, il sera, par le ministère de M. SÉNÉCHAULT, huissier à Thouars, procédé, à la requête de Monsieur Auguste Berthre de Bournizeaux, chef-d'escadron en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Abbeville (Somme), à la vente aux enchères de divers objets mobiliers consistant en : armoires, buffets, commodes, tables, lampes, bois de lits, tables à thé en acajou, fauteuils, canapé, chaises, tabourets, flambeaux, pendule, draps, serviettes, garnitures de lits, couettes; voitures à quatre

roues, harnais, charrette, bois de feu, et autres objets.

On paiera comptant. (438)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**

Très-bien située et en bon état,

Comprenant dix-sept pièces, chambres et cabinets, avec écurie, cour, remise, cave, grenier et autres dépendances.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A AFFERMER OU A VENDRE**

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1863,

**LE MOULIN SCÉE**

Situé sur la rivière de Changeon, à 8 kilomètres de Bourgueil et à 4 kilomètres de Gizeux (Indre-et-Loire).

Ce moulin, parfaitement monté à l'anglaise, muni d'un indicateur, est composé de trois paires de meules, nettoyage, blutteries et tous les autres accessoires.

Il est actuellement exploité par M. Besnard-Boucher.

Il dépend de ce moulin environ 2 hectares de terre en jardin et prés.

On joindrait, au gré du fermier ou de l'acquéreur, une plus grande étendue de terre et de pré.

S'adresser pour les conditions :

A M<sup>e</sup> HERVÉ, notaire à Bourgueil; A M. LEMESLE, docteur-médecin, à Bourgueil;

Et à M. BALLIF, directeur de l'Assurance Mutuelle d'Indre-et-Loire, rue Balzac, n<sup>o</sup> 4, à Tours. (428)

**A VENDRE UN CHEVAL ARABE**

Âgé de 10 ans, pouvant s'atteler.

S'adresser à M. HUAU, vétérinaire en 2<sup>e</sup> à l'Ecole de cavalerie. (429)

**A VENDRE**

TRÈS-BONNE CHIENNE COUCHANTE, braque, âgée de 4 ans. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN CHIEN D'ARRÊT EPAGNEUL, Âgé de huit mois.

S'adresser à M. EFFRAY, maréchal, sur le quai. (430)

**ON DEMANDE UN APPRENTI.**

S'adresser au bureau du journal.

**L'ENCRE INOXYDANTE**

DE PASQUIER,

Pharmacien à Saumur, est sans crédit, la meilleure de toutes les encres. — Prix, pour les bureaux, 1 fr. 25 c. le litre. (440)

**AVIS.**

MM. les Pharmaciens de la ville de Saumur ont l'honneur de prévenir qu'on trouvera chez eux tous, indistinctement, les EAUX MINÉRALES aux mêmes prix que ceux indiqués dans la circulaire distribuée dernièrement par un de leurs confrères.

**AVIS.**

Un sociétaire désirerait céder sa part des intérêts qu'il a dans l'un des premiers établissements d'horticulture d'Angers. Cette position n'exigera du preneur qu'un peu de surveillance et lui prodra 50 p. 0/0 de bénéfice.

S'adresser à M<sup>e</sup> VAILLIER, huissier, rue Cendrière, à Saumur. (417)

M<sup>e</sup> PETILLEAU, notaire à Chinou (Indre-et-Loire), demande un PRINCIPAL CLERC, capable. (379)

**HOTEL D'ANJOU ANCIEN HOTEL DE FRANCE SAUMUR.**

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

**M. GARREAU-MURAY,**

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.**

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. CODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le